Date de convocation :

01 octobre 2020 <u>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Nombre de membres <u>DU 8 octobre 2020</u>

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Le huit octobre deux mille vingt, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI.

Étaient présents : Mmes DESRAY, FONTAINE, GERVOIS, POUILLY,

MM. BOULERAND, BRUN, CERCLE, DESCHAMP, FROGER Bernard, FROGER Medhi, HANQUEZ, POULARD, VAN HULLE

Absents représentés : M. SIMONET (procuration à M.POULARD)

Approbation du compte-rendu du conseil du 26 juin 2020, pas de remarque.

M. FROGER Bernard est désigné secrétaire de séance.

1) Participation citoyenne et vidéoprotection

Concernant la participation citoyenne :

M. OCZACHOWSKI dit que la gendarmerie est venue à Faverolles et laisse la parole à M. CERCLE qui explique le principe du programme et remet un fascicule à chaque élu.

M. CERCLE dit que 7000 communes ont signé un protocole avec l'Etat dans ce sens.

Question est posée de savoir qui peut se porter volontaire :

- → Un référent citoyen contacte le 17 lorsqu'il ou elle constate un comportement suspect sur la voie publique.
- → La gendarmerie communique avec le référent et informe l'ensemble des référents par différents moyens de communication (sms, mail, téléphone)
- → Plusieurs secteurs seront définis. Il faudra un référent par secteur sur une base de volontariat.
- → Une délibération sera prise avec signature d'une convention. Préalablement, une réunion publique d'information aura lieu. Ensuite, l'apposition d'un panneau aux entrées du village sera mise en place.

Question est posée de savoir combien de référents seront présents sur la commune.

M. CERCLE dit qu'environ une dizaine de personnes seront suffisantes sur la totalité de la commune.

Question est posée de savoir à quoi sert le référent.

M. CERCLE dit que c'est un ambassadeur de la sûreté, un lien privilégié avec la gendarmerie.

Question est posée sur la diffusion de l'information.

M. CERCLE dit que l'information passera par le bouche à oreille.

Le signalement doit être basé sur le constat de situations anormales et suspectes et ne constitue en aucun cas une source de délation ni une création d'une milice civile.

Délibération :

POUR : Unanimité

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Concernant la vidéoprotection :

M. CERCLE explique qu'en 2011 des caméras de vidéo protection ont été installées sur les communes de la frange francilienne. Ce matériel est obsolète.

Le gendarme référent sûreté en prévention situationnelle et vidéoprotection du département est venu faire un état des lieux des endroits stratégiques. Il constate que le matériel existant n'est plus adapté et repositionne les caméras, notamment vers le Bout au Duhay, en haut du Mesnil Condit, sur l'axe allant vers les Panthères et plusieurs autres. Certaines caméras stratégiques seront dédiées à la lecture des plaques d'immatriculation.

M. OCZACHOWSKI dit que l'achat du nouveau matériel ne sera pas imposé à la commune et le choix du matériel sera à l'appréciation de cette dernière.

Le matériel, les outils et les enjeux ont évolué.

- M. CERCLE dit qu'un plan de financement sera réalisé avec demande de subvention, notamment auprès de la préfecture.
- M. OCZACHOWSKI dit que les communes de Coulombs et Lormaye pourraient se grouper avec Faverolles pour un achat de matériel de vidéosurveillance et ainsi obtenir des tarifs préférentiels.

Question est posée de savoir à quoi seront reliées les caméras et si les images sont stockées.

M. CERCLE dit que les images sont stockées 3 semaines sur un serveur. Les personnes habilitées, dont le maire de la commune, auront autorité pour consulter sur réquisition du procureur de la république uniquement.

M. CERCLE rappelle que le prestataire floutera tout ce qui n'est pas sur la voie publique et précise que les caméras à plaque d'immatriculation ne prennent que les plaques des voitures et rien d'autre.

Délibération : POUR : Unanimité

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

2) <u>Vérifications périodiques des équipements de la commune</u>

M. OCZACHOWSKI dit que l'entreprise VERITAS est venue vérifier les jeux pour enfants dont les buts de foot, les paniers de basket, les filets de handball et le centre de loisirs DEGONZAGUE.

- M. CERCLE dit que deux opérateurs viennent vérifier les équipements de la commune :
 - VERITAS pour tout ce qui est équipement de loisirs
 - SOCOTEC pour tout ce qui est installations électriques.

<u>Suite au passage et au rapport de l'entreprise VERITAS, plusieurs points sont à soulever et il apparait nécessaire de procéder aux travaux:</u>

Concernant l'aire de jeux de la commune :

Le sol n'est plus adapté, la clôture et la porte sont à refaire, les jeux sont fatigués.

M. OCZACHOWSKI propose de refaire un sol similaire à celui des jeux qui sont présents au centre de loisirs.

M. CERCLE rappelle que les rapports de l'entreprise VERITAS sont consultables en mairie.

Concernant les buts :

M. CERCLE dit que le but au fond à gauche du stade a été vandalisé il y a environ un an. Il dit qu'une décision doit être prise soit de redresser la structure, soit de la déposer.

Concernant les paniers de basket :

Les filets ne sont plus adaptés, la structure est dangereuse et doit être sécurisée.

L'entreprise VERITAS demande qu'un contrôle quotidien soit fait sur les structures et qu'un registre des contrôles soit mis en place afin de garantir la sécurité des usagers.

Après discussions, il apparait qu'un registre sera effectivement créé, et qu'un contrôle mensuel déjà mis en place continuera d'être réalisé par les équipes techniques de la commune.

M. OCZACHOWSKI dit que le parcours de santé doit être réparé.

Aucune question n'a été posée.

3) <u>Instauration du permis de démolir</u>

M. OCZACHOWSKI dit que la commune n'a actuellement pas de permis de démolir et rappelle le principe et les avantages aux élus.

Il est proposé de voter au cours d'un prochain conseil.

4) Modifications budgétaires

La secrétaire de mairie annonce un montant de 25 000€ à imputer aux comptes de travaux suite à la réévaluation de l'entreprise TOFFOLUTTI concernant la mise en place de mesures anti-covid.

Délibération : POUR : Unanimité CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) Désignations déléguées au SYMVANI

M. OCZACHOWSKI dit qu'il y a déjà deux titulaires :

- Stéphanie GERVOIS
- Jean-Marc BOULERAND

Et qu'il est nécessaire de désigner deux suppléants. Se sont proposés :

- Jean-Pierre DESCHAMP
- Marie-Cécile POUILLY

6) <u>Commissions communales</u>

M. OCZACHOWSKI dit que le nom des responsables des commissions ne sont pas à mentionner sur les délibérations. Elles sont donc refaites.

Délibération : POUR : Unanimité CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

7) Points divers:

Raccordement électrique rue du Noyer en haut et à la Butte d'Auvergne.

Délibération : POUR : 0 CONTRE : 13 ABSTENTION : 2

Les élus ne souhaitent pas que l'électricité soit reliée à la zone en raison de sa situation en milieu naturel.

Formation des élus :

M. OCZACHOWSKI dit que les élus ont droit à 20h de formation annuelle au titre du DIF et que la mairie est tenue d'organiser une formation la première année d'élection des élus.

M. OCZACHOWSKI propose plusieurs dates afin de réaliser cette formation et annonce qu'un plan de formation et une délibération seront pris.

Une date a été choisie par les élus : Samedi 5 décembre 2020 de 10h00 à 16h00

Adhésion aux associations.:

- M. OCZACHOSKI donne la parole à la secrétaire de mairie qui dit que la commune a adhéré à différentes associations :
- l'association GRACES qui s'occupe de la réinsertion par le biais de contrats aidés à Dreux et qui nous envoie du personnel à coût réduit pour un montant annuel de 226.50€
- la Fondation du Patrimoine qui accompagne les porteurs de projets en termes de rénovation et valorisation du patrimoine pour un montant annuel de 75€
- ASC Mézières qui met à disposition du matériel et des animations culturelles et sportives pour tous pour un montant annuel de 140€.

Aire d'occupation des gens du voyage :

M. OCZACHOWSKI dit que les communes de moins de 5000 habitants n'ont pas l'obligation d'en avoir une.

Cours d'anglais:

M. OCZACHOWSKI dit qu'une administrée de la commune prévoit de monter une association loi 1901 afin de dispenser des cours d'anglais aux adultes et aux enfants de la commune par groupe de 5 ou 6 personnes le samedi moyennant une adhésion annuelle. Un prêt de local est envisagé par la mairie.

Eglise:

M. OCZACHOWSKI dit avoir procédé à la constatation de la fuite sur le toit de l'église et avoir contacté l'entreprise SALLIOT qui doit intervenir prochainement pour procéder à la réparation.

Commission communale des impôts directs (CCID):

M. OCZACHOWSKI dit que le président de la CCID a procédé à l'élection des représentants désignés comme commissaires comme suit :

Commissaires titulaires:

- Mme BONNATI Fabienne
- Mme PRIGENT Fany
- Mme GODIN Stéphanie
- M. AGOSTINO Valentin
- M. BARRA Michel
- M. MENAGER Stéphant

Commissaires suppléants :

- Mme BOULERAND Anne-Marie
- Mme COLSON Marie-Cécile
- Mme TRIMMEL Rowena
- M. BRUN Ludovic
- M. CERCLE Romain
- M. FEYS Alain

Boîte à livres :

M. OCZACHOWSKI dit que la boîte à livre est terminée et sera installée près du panneau numérique moyennant quelques travaux.

Une cérémonie d'inauguration sera organisée vers le 14 Novembre 2020 avec convocation de la presse.

Projets culturels:

M. BRUN et Mme GERVOIS ont assisté à une réunion de commission culture à la communauté de communes concernant les projets et moyens et leur mutualisation avec les autres communes.

Les projets pour 2021 sont à déposer au plus tard le 10 Octobre 2020 et peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur d'environ 40%.

Les projets de Faverolles s'axent sur :

- La nuit de la lecture
- L'activité LEARN'O de la société Kommunic'action

Personnel communal:

M. OCZACHOWSKI dit que les agents techniques communaux ne sont plus que deux suite à l'arrêt pour accident du travail du troisième agent depuis début septembre.

Faverolles info:

M. BRUN dit que la personne dédiée à la mise en page du Faverolles Info a démissionné et qu'il a donc procédé à la recherche d'un graphiste local pour effectuer cette tâche.

<u>CAUE</u>:

Monsieur CERCLE dit que Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement propose de venir le 06 Novembre 2020 vers 18h00 pour se présenter et échanger sur le sujet de l'urbanisme aux membres du conseil municipal.

Communauté de Commune :

M. OCZACHOWSKI dit que M. Stéphane LEMOINE, Président de la Communauté de Commune viendra se présenter aux élus. La date reste à définir.

Photo du conseil:

M. OCZACHOWSKI dit qu'une date doit être arrêtée pour prendre une photo de groupe du conseil. A été arrêtée la date du 17 Octobre 2020 à 9h00.

Entretien des caniveaux :

M. BROGER Bernard et Mme PRIGENT disent que l'entretien des caniveaux pourrait être plus soutenu. M. OCZACHOWSKI dit qu'il serait souhaitable d'effectuer une étude quant à la location ou l'achat en mutualisation avec d'autres communes d'une petite balayeuse à main, mais rappelle que l'entretien des abords des habitations incombe aux propriétaires.

Abribus:

M. POULARD dit que l'abribus rue du Bout Corneret est envahi par les orties et que les usagers des bus sont obligés de passer à travers les orties pour y monter. Il mentionne également que la poubelle déborde régulièrement.

M. OCZACHOWSKI dit que les poubelles sont vidées une fois par semaine par le service d'assainissement et fera intervenir le service technique pour les orties prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. OCZACHOWSKI clôture la séance à 23h00.